



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 17 mars 2026, à 16 h 05, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Affine Lwalalika.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse	Sylvain Joly
Marc-Antoine Azouz	Sylvain Lambert
Frédéric Barbeau	Sylvain Larocque
Lysa Belaicha	Carl Lévesque
Reine Bombo-Allara	Chrep Lok
Lurette Bouchard	Affine Lwalalika
Alvaro Cueto	Sophie Paquette
Marie-Michèle Drolet	Florent Sabourin-Lefebvre
Nicola Grenon	Jonathan Tabarah

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication, en conformité avec l'article 332.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

Nathalie Delisle

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-260317-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-260317-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lysa Belaicha, appuyée par Sylvain Joly, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- CO-260317-2.4 intitulé *Modification du document intitulé Comité de toponymie et règles de désignation des noms de lieux de la Ville de Longueuil*;

- CO-260317-2.5 intitulé *Désignation de membres du Comité de toponymie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-1.3

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260317-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 FÉVRIER 2026

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 février 2026 à 16 h, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 19 FÉVRIER 2026

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 février 2026 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-260317-2.1

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des affaires réglementaires et politiques locales tenues le 10 décembre 2025, les 14, 21 et 28 janvier 2026.

CO-260317-2.2

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2026-0176)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 22 janvier 2026.

CO-260317-2.3**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT SES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025 (SD-2026-0228)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant ses activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CO-260317-2.4**MODIFICATION DU DOCUMENT INTITULÉ COMITÉ DE TOPONYMIE ET RÈGLES DE DÉSIGNATION DES NOMS DE LIEUX DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2026-0427)**

Il est proposé de modifier la composition du comité de toponymie afin d'augmenter le nombre de citoyens siégeant au comité et d'adopter en conséquence la version datée du 11 mars 2026, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-0427, du document intitulé *Comité de toponymie et règles de désignation des noms de lieux de la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-2.5**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE (SD-2026-0343)**

Il est proposé de désigner les personnes suivantes, membres du Comité de toponymie pour une période de deux ans :

- 1° Michel Pratt, représentant de la Société historique et culturelle du Marigot;
- 2° Hélène Léveillée, représentante de la Société d'histoire de Longueuil;
- 3° Elsie Montcho Saï, résidente de Longueuil;
- 4° Lise St-Jean, résidente de Longueuil;
- 5° Serge Mainville, résident de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**CO-260317-3.1****APPUI À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR ACCUEILLIR LA BANQUE DE LA DÉFENSE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉSILIENCE (DSRB) (SD-2026-0369)**

CONSIDÉRANT que le contexte géopolitique actuel impose aux États alliés de renforcer leurs capacités collectives en matière de défense, de sécurité et de résilience des infrastructures critiques;

CONSIDÉRANT que la création de la Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience (DSRB) vise à soutenir le financement de projets stratégiques liés à l'innovation, aux technologies avancées, à la cybersécurité, à l'aérospatiale et aux infrastructures de sécurité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal et sa région métropolitaine constituent le principal pôle canadien en aérospatiale, en intelligence artificielle, en technologies numériques, en cybersécurité et en innovation industrielle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil représente une composante essentielle de cet écosystème, notamment en raison du pôle Longueuil de la Zone d'innovation en aérospatiale, qui regroupe des infrastructures industrielles et de recherche de calibre mondial, des entreprises stratégiques ainsi que des partenaires institutionnels et universitaires;

CONSIDÉRANT que la Zone d'innovation en aérospatiale, dont le pôle Longueuil constitue un pilier majeur, contribue directement au développement de technologies critiques en matière de défense, d'aérospatiale, de mobilité avancée, de sécurité et de résilience, et que sa consolidation bénéficierait de manière importante d'une proximité fonctionnelle avec la DSRB;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la DSRB dans la région métropolitaine générerait des retombées économiques majeures, renforcerait le positionnement stratégique du Canada au sein des alliances internationales et consoliderait le leadership du Québec — dont Longueuil est un acteur clé — dans les secteurs de l'innovation, de la sécurité et de l'aérospatiale;

CONSIDÉRANT que la mission de la Ville de Longueuil inclut le développement économique, l'attractivité internationale et la mise en valeur des secteurs stratégiques sur son territoire;

Il est proposé :

1^o que la Ville :

1.1^o appuie la candidature de la Ville de Montréal pour accueillir le siège de la Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience (DSRB);

1.2^o souligne la contribution essentielle du pôle Longueuil de la Zone d'innovation en aérospatiale au développement de technologies stratégiques qui appuient la mission future de la DSRB;

1.3^o reconnaisse l'importance stratégique de ce projet pour la métropole, pour la Montérégie, pour le Québec et pour le Canada;

1.4^o invite les gouvernements du Québec et du Canada à soutenir activement cette candidature auprès des partenaires internationaux concernés;

2^o qu'une copie de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Canada, au gouvernement du Québec, à la Ville de Montréal, ainsi qu'aux instances responsables du processus de sélection de la DSRB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-260317-4.1**AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES (SD-2026-0252)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 10 février 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 2 109 202 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-4.2**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de Jacques Lemire, datées du 30 octobre et 7 novembre 2025;
- 2° du conseiller Jonathan Tabarah, datée du 13 janvier 2026;
- 3° du conseiller Alvaro Cueto, datée du 24 février 2026;

CO-260317-4.3**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DES MILIEUX HUMIDES (SD-2026-0189)**

Il est proposé d'autoriser la Ville à déposer auprès de Canards Illimités Canada la demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'accompagnement pour le développement de projets de restauration et de création des milieux humides, visant le soutien technique nécessaire à la conception de projets de restauration et de création de milieux humides en bordure des cours d'eau Massé et Roy à Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-4.4**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN - PHASE 2 (SD-2026-0095)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a réalisé l'acquisition d'environ 5 500 mètres carrés de milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

CONSIDÉRANT que la Ville doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal demande à inscrire la propriété acquise au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;

Il est proposé :

1° d'autoriser la Ville à déposer auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal une demande d'aide financière pour le projet d'acquisition des lots 2 878 235, 3 526 958, 3 526 959, 3 526 809, 3 526 810, 4 642 950 et 5 251 693 du cadastre du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

2° que la Ville signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal ce qui suit :

2.1° qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

2.2° qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

2.3° qu'elle s'engage à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, si le terrain visé par le projet d'acquisition est accessible au public;

2.4° qu'elle est propriétaire des lots visés, et ce, en totalité, sous réserve d'un droit de retrait applicable aux lots 3 526 809 et 3 526 810;

2.5° qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées, notamment en inscrivant la propriété acquise au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;

3° que la Ville dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande d'inscription des lots 2 878 235, 3 526 958, 3 526 959, 3 526 809, 3 526 810, 4 642 950 et 5 251 693 du cadastre du Québec au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;

4° que la Ville s'engage à maintenir les processus naturels d'évolution et de développement des milieux naturels des sites visés;

5° que la Ville s'engage à signaler, à la Communauté métropolitaine de Montréal, toutes modifications des caractéristiques ou des mesures de conservation des sites visés dans un délai maximal de 90 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-260317-6.1**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (SD-2026-0117)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 188 110,74 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie, requise pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la séparation des réseaux d'égout dans le secteur de l'usine d'eau potable Mario-Petrone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0468 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE JULES-ROCHES (SD-2026-0231)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0468 pour la réfection de la rue Jules-Roches, au plus bas soumissionnaire conforme, 9329-0146 Québec inc., faisant affaires sous le nom Groupe MPotvin, pour un montant de 3 399 772,11 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-6.3**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2026-0270)**

Il est proposé :

1° d'autoriser une dépense de 756 572,32 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1) dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, ainsi que les mises à jour annuelles, et ce, pour la surveillance des travaux de resurfaçage 2026;

2° d'affecter un montant de 690 851,37 \$, taxes nettes, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée à cette dépense afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-6.4**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2026-0339)**

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 213 711,01 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la surveillance des travaux de réaménagement de la route de l'Aéroport et du boulevard Clairevue,

conditionnellement à l'approbation d'une entente pour la réalisation de travaux sur la route de l'Aéroport et sur le boulevard Clairevue, à intervenir avec Partenaires d'infrastructure YHU (Québec) S.E.C., faisant affaires sous le nom Commandité partenaires d'infrastructure YHU (Québec) inc., et Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-6.5

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-051 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE EN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS (CONTRAT 1) (SD-2026-0333)

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 150 886,87 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-051 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire en contrôle de la qualité des matériaux et de la gestion environnementale des sols (contrat 1), requise pour le projet de réaménagement de la route de l'Aéroport et du boulevard Clairevue, conditionnellement à l'approbation d'une entente pour la réalisation de travaux sur la route de l'Aéroport et sur le boulevard Clairevue, à intervenir avec Partenaires d'infrastructure YHU (Québec) S.E.C., faisant affaires sous le nom Commandité partenaires d'infrastructure YHU (Québec) inc., et Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-260317-7.1

INTERVENTION À L'ACTE DE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT 6 454 043 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2026-0143)

Il est proposé que la Ville intervienne à un acte entre 9449-8821 Québec inc. et Énergir, S.E.C visant l'établissement d'une servitude en faveur d'Énergir, S.E.C., portant sur une partie du lot 6 454 043 du cadastre du Québec appartenant à 9449-8821 Québec inc. et dont le texte sera substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel SD-2026-0143.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-7.2

APPROBATION D'UN BAIL POUR UN LOCAL DE CONCIERGERIE AU 100, PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2025-1985)

Il est proposé d'approuver le bail avec PCL2 commercial inc., pour la location du local 2-14 pour usage de conciergerie au 100, place Charles-Le Moyne, d'une superficie approximative de 59 pieds carrés, pour une période de cinq ans débutant le 17 mars 2026, avec trois options de renouvellement d'une durée de cinq ans chacune, et pour un loyer annuel

de 3 540 \$, taxes non comprises, pour la première année, indexé annuellement selon l'I.P.C. au 30 juin de chaque année civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-7.3

AUTORISATION D'ÉTABLIR UNE SERVITUDE DE CONSERVATION SUR DES PARTIES DES LOTS 6 459 687, 6 459 699, 6 459 700, 6 459 701, 6 459 702, 6 459 704 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE REVENUS REPORTÉS DES MILIEUX HUMIDES (SD-2026-0122)

Il est proposé :

1° d'autoriser l'établissement d'une servitude de conservation visant la protection des milieux naturels en faveur de Nature-Action Québec inc. sur des parties des lots 6 459 687, 6 459 699, 6 459 700, 6 459 701, 6 459 702, 6 459 704 du cadastre du Québec, lesquels sont ultérieurement destinés à être intégrés au refuge faunique du Boisé-Du Tremblay, et d'approuver le projet de servitude, lequel sera substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel SD-2026-0122;

2° d'affecter une somme de 34 496,25 \$, taxes nettes, en provenance du fonds de revenus reportés des milieux humides afin de prévoir les crédits requis pour le projet de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-260317-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1333 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2026-0135)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1333 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1334 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DU PERSONNEL DE CABINET DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2026-0134)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1334 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé du personnel de cabinet de la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1335 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-803 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2026-0202)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1335 modifiant le Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-8.4**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-705 IMPOSANT DES NORMES D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DES INSTRUMENTS DE MESURE DE QUANTITÉ D'EAU ET FIXANT LES RÈGLES DE CALCUL DE LA COMPENSATION DE L'EAU (SD-2026-0266)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1339 modifiant le Règlement CO-2011-705 imposant des normes d'installation et d'entretien des instruments de mesure de quantité d'eau et fixant les règles de calcul de la compensation de l'eau.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-8.5**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OASIS - VOLET 2 SOUTIEN AU VERDISSEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS QUÉBÉCOISES (SD-2026-0361)**

Il est proposé d'approuver la convention avec le ministre suppléant de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'octroi à la Ville d'une aide financière maximale de 14 047 582 \$, pour la réalisation du projet *Plan d'actions stratégiques du plan de Verdissement, visant l'adaptation et la résilience aux changements climatiques de la Ville de Longueuil*, pour une période prenant fin le 31 décembre 2030, dans le cadre du Programme OASIS - Volet 2 soutien au verdissement dans les collectivités québécoises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA ROUTE DE L'AÉROPORT ET SUR LE BOULEVARD CLAIREVUE (SD-2026-0259)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Partenaires d'infrastructure YHU (Québec) S.E.C. et Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL), pour la réalisation de travaux de branchement d'infrastructures municipales, d'installation de feux de circulation et de réaménagement du domaine public sur la route de l'Aéroport et sur le boulevard Clairevue, au frais de l'entreprise, et dans le périmètre d'intervention illustré à l'annexe A de cette entente, à l'exception d'un montant correspondant aux coûts liés à l'ajout de bandes cyclables sur le boulevard Clairevue, lequel sera assumé par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-8.7**APPROBATION DE L'ENTENTE DE MODIFICATION NO 2 MODIFIANT L'ENTENTE DE CONTRIBUTION POUR L'AMÉLIORATION DES PASSAGES À NIVEAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE (PASF) (SD-2026-0010)**

Il est proposé d'approuver l'entente de modification N°2 modifiant l'entente de contribution pour la réalisation de deux projets d'amélioration de passages à niveau, dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF), avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Transports, agissant et représentée par la directrice du Programme d'infrastructure de transports, laquelle a notamment pour objet de reporter la date d'achèvement du projet, la date limite de réclamation finale et la date de fin de l'entente ainsi que le remplacement de l'Annexe B.2, visant le Projet 2, sous réserve de toute autorisation gouvernementale requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-260317-10.1****ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2026-009 AUX FUTURS 762-764-766, RUE BERTRAND (SD-2026-0116)**

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de résolution autorisant la demande du projet immobilier PI-2026-009 visant la construction d'une habitation trifamiliale de deux étages et de structure isolée aux futurs 762-764-766, rue Bertrand, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-260317-12.1

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE SÉCURISATION DU POSTE DE POLICE SITUÉ AU 699, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST (SD-2025-2099)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 161 000 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de trois ans, afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation de travaux de sécurisation du poste de police situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.2

APPROBATION DU PROJET PARTICULIER PPGP-2025-03 VISANT À PERMETTRE LA TRANSFORMATION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE EN UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE SITUÉE AUX 1920-1920A-1922-1924, AVENUE VICTORIA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK (SD-2026-0023)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le projet particulier *PPGP-2025-03 visant à permettre la transformation d'une habitation trifamiliale en une habitation multifamiliale de structure isolée située aux 1920-1920A-1922-1924, avenue Victoria*, dans l'arrondissement de Greenfield Park, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.3

ADOPTION DU DOCUMENT INTITULÉ ACTIVITÉS ET INDICATEURS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2025 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE 2023-2027 (SD-2026-0293)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le document intitulé *Activités et indicateurs du plan de mise en œuvre 2025 du Schéma de couverture de risques en incendie 2023-2027*, joint au sommaire décisionnel SD-2026-0293.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.4

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DES POLICIERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL ET RÉVOCATION D'UNE NOMINATION ANTÉRIEURE (SD-2026-0313)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° révoquer la nomination de Daniel Lucier, conseiller municipal de la Ville de Brossard, au comité de retraite du régime des policiers de la Ville de Longueuil;

2° désigner Louis-Philippe Latour, conseiller municipal de la Ville de Brossard, à titre de membre du comité de retraite du régime des policiers de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.5

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 23 FÉVRIER 2026 (SD-2026-0373)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 23 février 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 20 211 293 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.6

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIME-VERT - SOUS-VOLET 2.2 - CATÉGORIE A (SD-2026-0390)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la Ville à déposer auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) la demande d'aide financière pour la réalisation du projet *Les bandes riveraines élargies, une solution gagnante pour l'eau, l'agriculture, la biodiversité et la résilience climatique!*, dans le cadre du Programme Prime-Vert 2023-2026 - Sous-volet 2.2 appui aux projets de mobilisation, de concertation et de transfert en agroenvironnement - Catégorie A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.7

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE GESTION D'UNE PARTIE DES SOMMES TIRÉES DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ (SD-2026-0380)

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé, pour les années 2025 à 2028, l'octroi d'une somme de 8 854 107 \$, soit 2 951 369 \$ par année, provenant du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'approbation de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité 2025-2028 par le conseil d'agglomération le 10 juillet 2025 et la signature de cette entente par le sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour la ministre, le 19 février 2026;

CONSIDÉRANT l'adoption des *Priorités d'intervention 2025 du volet 2 du Fonds régions et ruralité* par le conseil d'agglomération, le 10 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le versement d'une somme de 2 151 369 \$ à Développement économique de l'agglomération de Longueuil pour la réalisation des orientations 1 à 5 des *Priorités d'intervention 2025 du volet 2 du Fonds régions et ruralité*;

2° de conserver une enveloppe budgétaire de 800 000 \$ à partir de laquelle la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, assurera la réalisation de l'orientation 6 des *Priorités d'intervention 2025 du Fonds régions et ruralité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.8

AUTORISATION DE DÉPENSES DÉCOULANT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPÉ AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2025-1920)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser des dépenses dans le cadre du regroupement d'achats de véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) actuellement en vigueur, auquel la Ville a adhéré, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, pour un montant estimé à 1 639 543,50 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.9

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 1) (SD-2026-0100)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense estimée à 457 369,40 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 1), requise pour la mise à niveau de la station de pompage d'eau brute du 850, rue Saint-Charles Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.10**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0258 POUR DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CELLULAIRES, INCLUANT LES ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX CONNEXES (OPTION B) (SD-2026-0022)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0258 pour des services de télécommunications cellulaires, incluant les équipements et travaux connexes (option B), pour une période 84 mois, à compter de l'activation du premier lien de données cellulaires, au plus bas soumissionnaire conforme, Bell Canada, pour un montant estimé à 3 680 530,94 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.11**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0371 POUR LA FOURNITURE D'UNIFORMES ET LA GESTION DE POINTAGE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-0281)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0371 pour la fourniture d'uniformes et la gestion de pointage pour le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, pour une période de cinq ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Groupe Trium inc., pour un montant estimé à 1 068 375,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.12**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0427 POUR LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DU BARDEAU D'ASPHALTE RÉCUPÉRÉ AUX ÉCOCENTRES (LOT C) (SD-2025-2426)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0427 pour la réception et la valorisation du bardeau d'asphalte récupéré aux écocentres (lot C), pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, 9386-0120 Québec inc., pour un montant estimé à 217 302,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.13

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0427 POUR LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DU BOIS RÉCUPÉRÉ AUX ÉCOCENTRES (LOT D) (SD-2025-2427)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0427 pour la réception et la valorisation du bois récupéré aux écocentres (lot D), pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, 9386-0120 Québec inc., pour un montant estimé à 2 385 731,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.14

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0427 POUR LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES MATÉRIAUX GRANULAIRES RÉCUPÉRÉS AUX ÉCOCENTRES (LOT F) (SD-2025-2428)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0427 pour la réception et la valorisation des matériaux granulaires récupérés aux écocentres (lot F), pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, JMV Environnement inc., pour un montant estimé à 894 390,53 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.15**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0430 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CHARBON ACTIF EN POUDRE (SD-2026-0132)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0430 pour la fourniture et la livraison de charbon actif en poudre, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 29 février 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Univar Solutions Canada Ltd., pour un montant estimé à 331 128 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.16**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0475 POUR LE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS VERTS (LOT 4) (SD-2026-0059)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0475 pour le transbordement des résidus verts (lot 4), pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2033, au plus bas soumissionnaire conforme, GFL Environmental inc., pour un montant estimé à 522 464,36 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.17**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0475 POUR LE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS VERTS (LOT 6) (SD-2026-0061)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0475 pour le transbordement des résidus verts (lot 6), pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2033, au plus bas soumissionnaire conforme, GFL

Environmental inc., pour un montant estimé à 1 527 293,70 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.18

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0018 POUR L'ACQUISITION DE LICENCES CITRIX UNIVERSAL HYBRIDE MULTI CLOUD (SD-2026-0276)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-26-0018 pour l'acquisition de licences Citrix Universal Hybride Multi Cloud, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, DLS Technology Corporation, pour un montant estimé à 572 994,03 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.19

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0054 POUR DES SERVICES DE MOBILITÉ CELLULAIRE (SD-2026-0295)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat transitoire LONG-26-0054, pour des services de mobilité cellulaire, pour une année supplémentaire, et pour une période prenant fin le 20 octobre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Telus Communications inc., par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un montant estimé à 329 634,49 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.20

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES POUR DES SERVEURS INFORMATIQUES ET DES SOLUTIONS DE STOCKAGE (SD-2026-0277)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de serveurs et de solutions de stockage, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2028, avec possibilité de trois années optionnelles supplémentaires, pour un montant estimé à 1 322 212,50 \$, taxes comprises, et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.21

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE DEMANDE COMMUNE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (SD-2026-0307)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer à la Ville de Montréal l'adhésion de la Ville de Longueuil à la demande commune de soumissions publiques ayant pour but l'achat regroupé d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes, pour un montant estimé à 6 108 621,75 \$, taxes comprises et de confier à la Ville de Montréal le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du *Règlement CA-2026-461 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes*;

2° de compléter, dans les délais fixés, tout document nécessaire aux fins des présentes, notamment pour identifier les besoins techniques et les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.22**APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR DES TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD (SD-2026-0220)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente intermunicipale avec la Ville de Brossard concernant la délégation de compétence du conseil d'agglomération pour des travaux de déviation d'une conduite d'eau potable dans le boulevard Lapinière et le boulevard Marie-Victorin ainsi que des travaux de raccordement d'un collecteur sanitaire à l'intercepteur d'agglomération, situés sur le territoire de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.23**APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES TRAVAUX D'AUSCULTATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD (SD-2026-0376)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente intermunicipale avec la Ville de Brossard concernant des travaux d'auscultation d'une conduite d'aqueduc de 600 à 700 mm de diamètre, située sur le territoire de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.24**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LES POINTS DE COLLECTE DES APPAREILS CONTENANT DES RÉFRIGÉRANTS ET ABROGATION D'UNE RÉOLUTION (SD-2026-0322)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec GoRecycle Canada inc. concernant la gestion et l'opération de points de collecte des appareils contenant des

réfrigérants, d'une durée indéterminée, avec possibilité de résiliation par la transmission d'un préavis;

2° d'abroger la résolution CA-250821-8.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.25

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2026 (SD-2026-0104)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2026 avec la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de La Vallée-du-Richelieu, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-de-Saurel, la MRC de Roussillon, la MRC de Rouville, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM), par lequel la Ville s'engage notamment à verser au RTDM une subvention de 16 153 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.26

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-453 INTERDISANT LA CAPTATION D'IMAGES OU DE SONS DANS CERTAINS BÂTIMENTS DE LA VILLE (SD-2026-0344)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-453 interdisant la captation d'images ou de sons dans certains bâtiments de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.27**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-460 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-0365)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-460 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.28**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-461 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (SD-2026-0282)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-461 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.29**APPROBATION DU RÈGLEMENT VL-2025-843 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2025-839 RELATIF À L'URBANISME, AFIN D'ASSURER SA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2026-0181)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement VL-2025-843 modifiant le Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme, afin d'assurer sa concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, celui-ci étant conforme

aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.30

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-290-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE (SD-2026-0205)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement numéro 2025-290-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290* afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) de la Ville de Boucherville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.31

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-290-49 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE (SD-2026-0200)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement numéro 2025-290-49 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290*, afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179 de la Ville de Boucherville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.32

APPROBATION DU RÈGLEMENT URB-C2018-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION URB-C2018 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0336)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement URB-C2018-006 modifiant le Règlement de construction URB-C2018* afin de préciser les obligations de raccordement aux réseaux municipaux et d'introduire une nouvelle section portant sur des normes de construction durables de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.33

APPROBATION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-087 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0334)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement URB-Z2017-087 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017* afin de mettre à jour diverses dispositions relatives à l'architecture des bâtiments, l'éclairage, l'abattage des arbres et l'affichage de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.34**APPROBATION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-089 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0346)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement URB-Z2017-089 modifiant le règlement de zonage URB-Z2017* afin d'inclure les boisés situés dans les zones HA-725, HC-436, HA-122 et HA-121 à l'intérieur d'une zone de conservation, d'autoriser l'implantation de services bancaires au rez-de-chaussée des bâtiments et d'encadrer les enseignes destinées aux commerces situés au rez-de-chaussée dans la zone MH-917 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.35**APPROBATION DU RÈGLEMENT URB-ADM2017-016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME URB-ADM2017 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0345)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement URB-ADM2017-016 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017* afin d'exiger des plans en format numérique, d'ajuster les délais de délivrance des permis, de revoir certaines définitions et de corriger des erreurs de typologie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.36**APPROBATION DU RÈGLEMENT URB-CF2026 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0330)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement URB-CF2026* concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260317-12.37**APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS URB-BATI2026 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0341)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments URB-BATI2026* de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 17, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h 02, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 19 h 19.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 19 h 22.

CO-260317-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-260317-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260317-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Affine Lwalalika

Sophie Deslauriers